

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 SEPT 2013

Assainissement

Suite à la délibération du 27 mai, deux cabinets ont été recrutés :

- Étude Zurbaine, comme AMO, pour une prestation de 3 000 €.
- Intégrale environnement pour la maîtrise d'œuvre, après un appel d'offres dans le cadre d'une procédure de marchés publics, pour une prestation de 90 000 €.

Le Conseil décide de lancer, dans le cadre de la procédure des marchés publics, deux consultations en vue de recruter

- un cabinet pour réaliser une étude topographique des voiries concernées par l'extension et la réhabilitation du réseau d'assainissement ; la prestation est estimée à environ 20 000 €.

- un cabinet pour réaliser des enquêtes parcellaires au niveau des habitations susceptibles d'être raccordées lors des travaux d'extension du réseau d'eaux usées ; la prestation est estimée à environ 20 000 €.

Sécurité routière

Les travaux d'amélioration de la sécurité routière au carrefour de l'école sont en cours d'achèvement.

Il est précisé que le Département n'a pas jugé souhaitable de réaliser un plateau avant le feu rouge en venant de Pontoise (à cause de la descente, puis de la courbe, puis des aires réservées aux bus).

La Municipalité insiste auprès du Département pour qu'un dispositif de ralentissement soit également placé aux deux entrées du village sur la D64, en venant d'Épiais Rhus et en venant de Labbeville.

Travaux à l'école

Des travaux d'isolation sont programmés (remplacement des anciennes portes vitrées très mal isolées).

Informatique scolaire

Le Conseil décide d'équiper les classes de CE1/CE2 et CP/GS en informatique pour une somme de 13 759.98 €. Ainsi, l'école primaire se trouvera entièrement équipée en informatique pédagogique (seules 10% des écoles primaires le sont).

Tarifs cantine

Le Conseil décide de revaloriser le tarif de cantine de 4.00 € à 4.10 €.

Tennis

Le Conseil accorde une subvention de 1 000 € au tennis club de Nesles-Vallangoujard.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr

www.vallangoujard.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	17 H 00 à 19 H 00
Mercredi	10 H 00 à 12 H 00
Vendredi	10 H 00 à 12 H 00
Samedi	10 H 00 à 12 H 00

Agenda

- ✓ **Mercredi 16 octobre, 18h**
Réunion du Foyer rural
- ✓ **Mercredi 6 nov, 18h et 20h**
Ateliers participatifs PLU
- ✓ **Dimanche 10 novembre 16h**
Monument aux morts
- ✓ **Mardi 12 novembre, 18h30**
Réunion d'information RTE
- ✓ **Mardi 19 nov, encombrants**
- ✓ **Samedi 30 novembre, 20h**
Foyer rural fête Beaujolais
- ✓ **Samedi 14 déc, 10h00**
Spectacle de Noël (gratuit)
- ✓ **Avant le 31 déc, 12h00**
Inscription en mairie sur les listes électorales pour 2014

TENNIS

Mini Tennis, Club Junior, École de Tennis Adultes, École des Femmes...

Réservation des terrains par internet.

Président Éric BERNERON 06.75.86.52.08

Prof Pierre GOUAT-BRUNIN 06.14.20.03.28

Certificat médical obligatoire.

INITIATION INFORMATIQUE

Sous l'égide de la Communauté de communes. À l'AOJE d'Ennery.

Jean-Marie PIERRAT

contact@mentor-multimedia.com

06-63-12-41-61

SITE DU PNR

www.pnr-vexin-francais.fr

Une récente enquête indique que 2 Vexinois sur 10, seulement, consultent régulièrement ce site pourtant fort beau... et surtout très utile pour ses innombrables informations, suggestions,...

Plan local d'urbanisme (PLU)

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2013

Comme l'actuel Plan d'occupation des sols (POS), le PLU vise à planifier les aménagements et le développement à long terme en fixant les règles générales d'utilisation du sol sur la Commune.

Vallangoujard est lauréate d'un appel à projet lancé par l'Ademe, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, pour la réalisation d'un "PLU +".

Par rapport à un PLU classique, le PLU+ prend davantage en compte les objectifs environnementaux (choix énergétiques, ensoleillement, vents, eaux pluviales, gestion des déchets, consommation de l'espace, qualité urbaine durable, biodiversité, paysages, déplacements, bruit), l'évolution des modes de vie et l'avis des habitants.

Habituellement les PLU font l'objet d'une ou deux réunions publiques purement informatives pour présenter aux habitants un projet déjà élaboré. La démarche de concertation à Vallangoujard est innovante puisque les habitants sont impliqués dès le lancement.

La concertation sera organisée selon des modalités variées : balade thermique (pour constater les actuelles déperditions d'énergies) ; ateliers environnement ; ateliers scolaires ; entretiens individuels ciblés sur les préoccupations de particuliers ; ateliers par quartier ; réunions publiques de concertation et enquête publique. Pendant toute la durée d'élaboration du PLU, un registre sera ouvert en mairie. Des expositions dans les lieux publics et des articles dans les publications communales informeront la population sur l'avancée de la procédure et les choix pris par la commune. Enfin, l'échange avec la population sera également organisé sur Internet.

L'objectif de cette première réunion était de présenter la démarche, de répondre aux questions et de recueillir les attentes, les craintes et la vision des habitants sur l'avenir de l'urbanisme communal.

PLU

Les deuxièmes rencontres autour du PLU se tiendront en mairie le 6 novembre, à 18h ou 20h (ces deux horaires sont laissés au choix des participants).

Le thème traité sera celui des contraintes environnementales dans les projets d'aménagement.

Il est suggéré de s'inscrire préalablement en mairie

01 34 66 51 11
secretariat@vallangoujard.fr

Voici les réponses apportées aux questions posées et les observations faites au cours de la réunion.

- L'élaboration d'un PLU prend environ deux ans. Le PLU sera ensuite susceptible d'être révisé. Les lois futures s'imposeront en toute hypothèse. Les contraintes liées aux monuments historiques, à l'inscription du site de la Vallée du Sausseron, au Schéma directeur de la Région Île-de-France et à la Charte du PNR s'imposent également.
- Le PLU sera préparé par un bureau d'études (chef de projet, écologue-paysagiste, urbanistes). Un urbaniste externe vérifiera la démarche environnementale. Des architectes effectueront des permanences pour conseiller les

habitants dans leurs projets personnels. Le PNR suivra l'élaboration de la démarche.

- La démarche environnementale et la concertation ont un coût. La commune de Vallangoujard, ayant été lauréate d'un concours, est pour cela subventionnée par l'Ademe et le PNR.
- Vallangoujard dispose d'une charte paysagère, mais elle est ancienne (1998) et doit être réactualisée.
- Les zonages de l'actuel POS seront revus dans le cadre du PLU.
- Le règlement du PLU comprendra des obligations et des orientations.
- Le site des ex-salaisons entre, naturellement, dans le cadre du PLU. Ce site étant privé, le propriétaire sera libre d'entreprendre ou non des opérations, qui devront être compatibles avec le PLU.
- Il semble, à ce stade, logique d'envisager de faciliter dans le PLU la création de petits logements locatifs, mais aussi des locaux pour l'artisanat, des équipements pour la petite enfance ...
- La Charte du PNR limite la croissance démographique des communes à 0,75 % de croissance annuelle moyenne.
- La vitalité de l'école reposera sur la capacité du village à accueillir de jeunes couples.
- L'accroissement de la population permis par le PLU doit toutefois rester compatible avec la capacité du village à les accueillir (stationnement des véhicules, école).
- Vallangoujard dispose d'un service de bus (CAB) assez rare pour un village ; ce qui constitue un atout majeur. Il conviendra, pour renforcer cet atout, de prévoir des stationnements destinés aux usagers des villages voisins.
- La question des commerces de proximité devra être étudiée.